

Fiche de données de sécurité
selon les Règlements (CE) N° 1907/2006 et N° 453/20 10

Date d'impression : 08.12.2014

Numéro de version 15

Révision: 08.12.2014

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit: **60675** **60675**

· Code du produit: 60675

· 1.2 Utilisations

*identifiées pertinentes
de la substance ou du
mélange et utilisations
déconseillées*

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance
/ de la préparation

Pastilles lave-vaisselle

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/
fournisseur:

[REDACTED]

· Service chargé des
renseignements:

[REDACTED]

· 1.4 Numéro d'appel
d'urgence:

[REDACTED]

SECTION 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

· Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE

Xi; Irritant

R36: Irritant pour les yeux.

· Indications

particulières

concernant les dangers

pour l'homme et

l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément à la Directive 1999/45/CE relative aux préparations dangereuses, dans la dernière version valable.

· Système de
classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le
règlement (CE) n°

1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de
danger



GHS07

· Mention

d'avertissement

Attention

· Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon les Règlements (CE) N°1907/2006 et N°453/20 10

Date d'impression : 08.12.2014

Numéro de version 15

Révision: 08.12.2014

Nom du produit: 60675

60675

		(suite de la page 1)
· Conseils de prudence	P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
	P102	Tenir hors de portée des enfants.
	P280	Porter un équipement de protection des yeux / du visage.
	P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
	P411	Stocker à une température ne dépassant pas 40°C.
· Indications complémentaires:		Contient subtilisine. Peut produire une réaction allergique.
· 2.3 Autres dangers		
· Résultats des évaluations PBT et vPvB		Selon l' Annexe XIII du Règlement REACH
· PBT:		Non applicable.
· vPvB:		Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

· **Description:** Produit de nettoyage

· Composants dangereux:

CAS: 497-19-8 EINECS: 207-838-8 Reg.nr.: 01-2119485498-19-0017	carbonate de sodium ■ Xi R36 ◆ Eye Irrit. 2, H319	10-25%
CAS: 15630-89-4 EINECS: 239-707-6 Reg.nr.: 01-2119457268-30	SODIUM CARBONATE PEROXIDE CAS 15630-89-4 ■ Xn R22; ■ Xi R41; ■ O R8 ◆ Ox. Sol. 2, H272; ◆ Eye Dam. 1, H318; ◆ Acute Tox. 4, H302	2,5-10%
CAS: 1344-09-8 EINECS: 215-687-4 Reg.nr.: 01-2119448725-31-0011	SODIUM SILICATE (CAS 1344-09-8) ■ Xi R36/37/38 ◆ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	2,5-10%
CAS: 9014-01-1 EINECS: 232-752-2 Reg.nr.: 01-2119480434-38	subtilisine ■ Xi R37/38-41; ■ Xn R42 ◆ Resp. Sens. 1, H334; ◆ Eye Dam. 1, H318; ◆ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335	≤ 2,5%

· Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

agents de blanchiment oxygénés	5 - 15%
polycarboxylates, agents de surface non ioniques, phosphonates	< 5%
enzymes, parfums	

· Indications

complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours

· **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· **Après contact avec la peau:** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon les Règlements (CE) N°1907/2006 et N°453/20 10

Date d'impression : 08.12.2014

Numéro de version 15

Révision: 08.12.2014

Nom du produit: 60675

60675

(suite de la page 2)

- **Après contact avec les yeux:** Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Pas nécessaire.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Recueillir par moyen mécanique.
- **6.4 Référence à d'autres sections** Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Aucune mesure particulière n'est requise.

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité
selon les Règlements (CE) N°1907/2006 et N°453/20 10

Date d'impression : 08.12.2014

Numéro de version 15

Révision: 08.12.2014

Nom du produit: 60675

60675

(suite de la page 3)

- **Préventions des incendies et des explosions:** *Aucune mesure particulière n'est requise.*
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** *Aucune exigence particulière.*
- **Indications concernant le stockage commun:** *Pas nécessaire.*
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** *Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.*
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:** *Sans autre indication, voir point 7.*
- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:** *Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.*
- **Remarques supplémentaires:** *Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.*
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Equipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:** *Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.*
- **Protection respiratoire:** *N'est pas nécessaire.*
- **Protection des mains:**  *Gants de protection

Valable lors de contacts prolongés comme en production.
N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale des tablettes.
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.*
- **Matériau des gants** *Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.*

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité
selon les Règlements (CE) N°1907/2006 et N°453/20 10

Date d'impression : 08.12.2014

Numéro de version 15

Révision: 08.12.2014

Nom du produit: 60675

60675

(suite de la page 4)

Caoutchouc nitrile
Caoutchouc naturel (Latex)
Gants en PVC

· Temps de pénétration
du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux:



Lunettes de protection

Valable lors de contacts prolongés comme en production.
N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale des tablettes.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· Aspect:	Solide
· Forme:	Solide
· Couleur:	Selon désignation produit
· Odeur:	Caractéristique
· Seuil olfactif:	Non déterminé.

· valeur du pH: Alcalin

· Changement d'état

· Point de fusion:	Non déterminé.
· Point d'ébullition:	999 °C

· Point d'éclair: Non applicable.

· Inflammabilité (solide, gazeux): Non déterminé.

· Température d'inflammation:

· Température de décomposition: Non déterminé.

· Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif.

· Limites d'explosion:

· Inférieure:	Non déterminé.
· Supérieure:	Non déterminé.

· Pression de vapeur: Non applicable.

· Densité: Non applicable, produit solide

· Densité relative: Non déterminé.

· Densité de vapeur: Non applicable.

· Vitesse d'évaporation: Non applicable.

· Solubilité dans/miscibilité avec
l'eau:

Soluble

· Coefficient de partage (n-octanol/eau): Non déterminé.

· Viscosité:

· Dynamique:	Non applicable.
· Cinématique:	Non applicable.

· Teneur en solvants:

· Solvants organiques:	0,3 %
· Eau:	0,1 %

· Teneur en substances solides: 99,6 %

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité
selon les Règlements (CE) N°1907/2006 et N°453/20 10

Date d'impression : 08.12.2014

Numéro de version 15

Révision: 08.12.2014

Nom du produit: 60675

60675

(suite de la page 5)

9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité**
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique paragraphe 7 de la FDS.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

SECTION 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë:**
- **Effet primaire d'irritation:**
- **de la peau:** Pas d'effet d'irritation.
- **des yeux:** Effet d'irritation.
- **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.

SECTION 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:** Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon les Règlements (CE) N°1907/2006 et N°453/20 10

Date d'impression : 08.12.2014

Numéro de version 15

Révision: 08.12.2014

Nom du produit: 60675

60675

(suite de la page 6)

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· **Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

· **Produit de nettoyage**

recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

SECTION 14: Informations relatives au transport

· **14.1 No ONU**

· **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant

· **14.2 Nom d'expédition des Nations unies**

· **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· **ADR, ADN, IMDG, IATA**

· **Classe** néant

· **14.4 Groupe d'emballage**

· **ADR, IMDG, IATA** néant

· **14.5 Dangers pour l'environnement:**

· **Marine Polluant:** Non

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non applicable.

· **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable.

· **"Règlement type" de l'ONU:**

-

SECTION 15: Informations réglementaires

· **15.1 Réglementations/ législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Directive Préparations Dangereuses 1999/45/CE et ses adaptations.
Règlement CLP (CE) n°1272/2008 et ses adaptations.
Règlement Détergent (CE) n°648/2004 et ses adaptations.

Pas de restriction selon l'annexe XVII de REACH
Ne contient pas de substance candidate REACH

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Pour les substances avec numéro d'enregistrement REACH, les informations sur la classification selon le règlement (CE) n°1272/2008 sont données par le fournisseur de la substance.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon les Règlements (CE) N° 1907/2006 et N° 453/20 10

Date d'impression : 08.12.2014

Numéro de version 15

Révision: 08.12.2014

Nom du produit: 60675

60675

(suite de la page 7)

Pour toutes les autres substances, les informations sur la classification selon le règlement (CE) n°1272/2008 sont données à titre indicatif (calcul automatique du logiciel), et pourront être modifiées en fonction des données fournisseurs.

· Phrases importantes	H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
	H302	Nocif en cas d'ingestion.
	H315	Provoque une irritation cutanée.
	H318	Provoque des lésions oculaires graves.
	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
	H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
	H335	Peut irriter les voies respiratoires.
	R22	Nocif en cas d'ingestion.
	R36	Irritant pour les yeux.
	R36/37/38	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
	R37/38	Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
	R41	Risque de lésions oculaires graves.
	R42	Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
	R8	Favorise l'inflammation des matières combustibles.

· **Service établissant la fiche de données de sécurité:**

EUROTAB INNOVATION

· **Contact:**

EUROTAB INNOVATION

· **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organization

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

Ox. Sol. 2: Oxidising Solids, Hazard Category 2

Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4

Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2

Eye Dam. 1: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 1

Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2

Resp. Sens. 1: Sensitisation - Respirat., Hazard Category 1

STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3